



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

ressortissante française emprisonnée en Iran

Question au Gouvernement n° 1702

Texte de la question

RESSORTISSANTE FRANÇAISE EMPRISONNÉE EN IRAN

M. le président. La parole est à Mme Josette Manin.

Mme Josette Manin. Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, notre compatriote Nelly Erin-Cambervelle, âgée de 59 ans, est retenue depuis le 21 octobre 2018, soit 122 jours, dans les geôles de la République islamique d'Iran.

Cette cheffe d'entreprise, spécialisée dans l'import-export, s'était rendue sur place en octobre pour étudier des possibilités d'achat de minerais. Elle n'en est jamais revenue et son absence se fait chaque jour plus angoissante pour ses proches, à la Martinique et dans l'Hexagone, compte tenu notamment de ses soucis de santé.

Notre concitoyenne s'est distinguée à plusieurs reprises par son engagement en faveur des droits humains et par ses qualités professionnelles. Elle a ainsi été ambassadrice de paix, lauréate du prix de la fédération européenne des femmes d'affaires noires, et initiatrice du premier gala international de l'enfant africain à Paris.

Or, la voilà aujourd'hui détenue sans motif clair dans un pays où des tortures et des mauvais traitements sont régulièrement infligés aux prisonniers selon Amnesty International.

La détention de Mme Erin-Cambervelle s'ajoute à celle des 1 200 ressortissants français emprisonnés à travers le monde en 2018. Notre République doit garantir le respect de leurs droits fondamentaux et faciliter le maintien des liens familiaux en toutes circonstances.

Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser les actions concrètes que le Gouvernement compte entreprendre pour obtenir sa libération rapide ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, GDR et FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Madame Manin, je suis perplexe sur la réponse à vous apporter pour une raison majeure : la famille de la compatriote que vous citez ne souhaite pas de publicité sur cette affaire et demande la plus grande discrétion. Le premier principe que je m'impose est de respecter la volonté de la famille de Mme Erin.

Vous avez rappelé son parcours : elle s'est rendue dans l'île de Kish, au-delà de Dubaï, sur un territoire réputé iranien. Elle a été arrêtée et est incarcérée depuis le 21 octobre 2018 à la fois pour avoir signé un contrat illégal et pour un séjour non autorisé.

Les services consulaires ont pu la rencontrer à plusieurs reprises et se préoccupent de très près de sa situation. Nous sommes en rapport tant avec la famille qu'avec les autorités iraniennes pour faire en sorte que la situation de Mme Erin s'améliore tout en respectant les procédures iraniennes.

Lors du dernier rendez-vous avec notre consul, il y a très peu de temps, notre compatriote ne se plaignait pas de ses conditions d'incarcération et elle est apparue en bonne santé physique et morale. Je ne peux rien vous dire de plus.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1702

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 février 2019](#)